

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT (sous statut scolaire)

NOM : PRÉNOM(S) :

► ÉTABLISSEMENT DE FORMATION :

Baccalauréat professionnel présenté	Durée réglementaire	Durée réelle effectuée
<u>Spécialité</u> :	Bac pro 3 ans = 22 semaines Bac pro 2 ans (passerelle première) = 16 semaines Bac pro 1 an (passerelle terminale) = 10 semaines	Nombre de périodes = (maximum 6) Durée totale = semaines

► PÉRIODE ET MOTIF DE L'ABSENCE AUX PFMP : (joindre les justificatifs)
 absence en classe de seconde absence en classe de première absence en classe de terminale

► ACTIONS MENÉES POUR LA RÉCUPÉRATION DES JOURS NON FAITS :

Signature : (du candidat ou de son représentant légal)

Date :

À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT (après avis de l'équipe pédagogique)

► RAPPEL DE LA DURÉE TOTALE RÉGLEMENTAIRE DE LA PFMP : Bac pro 3 ans ⇒ 22 semaines
 (du diplôme faisant l'objet de la demande de dérogation) Bac pro 2 ans (passerelle) ⇒ 16 semaines Bac pro 1 an (passerelle) ⇒ 10 semaines

► MOTIFS DE LA NON RÉCUPÉRATION DES JOURS NON FAITS :

► PROPOSITION DU NOMBRE DE JOURS À DÉROGER : (en jours)
 (nombre de jours qui n'a pas été réalisé)

► AVIS MOTIVÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE * :

 FAVORABLE DÉFAVORABLE
 Signatures du professeur principal et d'un professeur en charge de l'évaluation du domaine professionnel :

► VISA DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :
 Signature et cachet du chef d'établissement :
 À, le

PARTIE RÉSERVÉE AU RECTORAT

► AVIS DE L'INSPECTEUR

 NOM, QUALITÉ et SIGNATURE

► DÉCISION :
 FAVORABLE DÉFAVORABLE
 Saint Denis, le
 LE RECTEUR

* JOINDRE OBLIGATOIREMENT COPIE DE TOUTES LES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE EN PFMP